

LES PFRLR

<u>la liberté d'association</u>	CE Ass., 11 juillet 1956, <i>Amicale des Annamites de Paris</i>
<u>les droits de la défense</u>	(CC, déc. n° 76-70 DC du 2 décembre 1976) ;
<u>la liberté individuelle</u>	(CC, déc. n° 76-75 DC du 12 janvier 1977)
<u>la liberté d'enseignement</u>	CC, déc. n° 77-87 DC du 23 novembre 1977
<u>la liberté de conscience</u>	CC, déc. n° 77-87 DC du 23 novembre 1977
<u>l'indépendance de la juridiction administrative</u>	CC, déc. n° 80-119 DC du 22 juillet 1980
<u>l'indépendance des professeurs d'université</u>	CC, déc. n° 83-165 DC du 20 janvier 1984
<u>la compétence en dernier ressort de la juridiction administrative pour annuler ou réformer les décisions prises, AAU</u>	CC, déc. n° 86-224 DC du 23 janvier 1987)
<u>l'autorité judiciaire gardienne de la propriété privée immobilière</u>	CC, déc. n° 89-256 DC du 25 juillet 1989
<u>l'interdiction des extraditions demandées dans un but politique</u>	CE Ass., 3 juillet 1996, <i>Koné</i>
<u>la laïcité</u>	CE, 6 avril 2001, <i>SNES</i>
<u>l'atténuation de la responsabilité pénale des mineurs en fonction de l'âge et la nécessité de rechercher le relèvement éducatif et moral des enfants délinquants par des mesures adaptées à leur âge et à leur personnalité, prononcées par une juridiction spécialisée ou selon des procédures appropriées</u>	CC, déc. n° 2002-461 DC du 29 août 2002